



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enfants

Question écrite n° 8585

## Texte de la question

M. Henri d'Attilio attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la nécessité de promouvoir l'allaitement maternel en France. En effet, en matière d'allaitement, notre pays accuse un retard considérable par rapport à nos voisins européens (43 % en France contre 98 % en Suède), alors que les bénéfices cliniques du lait maternel ont été largement démontrés, aussi bien pour la mère (diminution des risques de cancer du sein et de l'ovaire) que pour l'enfant (protection contre les infections, le diabète, l'obésité, les caries, etc.). Or, les futures mères sont encore peu ou mal informées, tant dans les préparations à l'accouchement que dans les maternités où le personnel n'est pas suffisamment formé et la législation mal connue (loi sur l'allaitement au travail). Enfin, le décret d'application de la loi n° 94-442 du 3 juin 1994 relative à la publicité et aux pratiques commerciales concernant les préparations pour nourrissons (titre III), qui interdit la distribution d'échantillons de lait artificiel dans les maternités n'est toujours pas publié et de nombreuses infractions sont constatées. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de donner accès aux futures mères à une information correcte et complète sur l'allaitement maternel.

## Données clés

**Auteur :** [M. Henri d'Attilio](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (12<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8585

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 janvier 1998, page 165

**Question retirée le :** 17 août 1998 (Fin de mandat)